

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1995)

Rubrik: Personnel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sécurité dans la voie...
être vu tout en observant – l'un et
l'autre garantissent la sécurité dans la
voie, tout comme la combinaison
réfléchissante. Le casque et les gants
offrent une protection supplémentaire.



Dans des conditions souvent difficiles, les 33 529 collaboratrices et collaborateurs ont fourni de précieuses prestations au service d'un chemin de fer convivial et productif. La réduction de l'effectif de 1697 unités, la réduction du temps de travail à 41 heures hebdomadaires ainsi que les mesures de rationalisation et de réforme ont requis de considérables efforts de la part de tous. Suite aux mises à la retraite administratives, les CFF ont dû verser un montant unique de 140 MFr en vue de combler la lacune du capital de couverture de la Caisse de pensions et de secours. Malgré cela, l'ensemble des charges de personnel est resté inférieures de 35,2 MFr aux prévisions.

Au départ, l'effectif budgétisé pour 1995 s'élevait à 34 686 agents. Suite à la révision du budget, ce chiffre a été réduit à 33 800 unités, dont 1253 en formation. En moyenne annuelle, les CFF ont occupé effectivement 33 529 agents. La réduction de l'effectif par rapport à l'effectif moyen de l'exercice précédent, de 1697 unités, a été réalisée en conformité du «Contrat social» négocié en 1993 avec les associations du personnel. La formation d'apprenties et d'apprentis s'est poursuivie, notamment dans le secteur des professions ferroviaires; toutefois, le recrutement s'est strictement limité au besoin de la relève qu'il s'agit d'assurer.

Les mesures dans le secteur du personnel, telles que mises à la retraite anticipées, encouragement du travail à temps partiel et des congés non payés, recyclage, ont été poursuivies et intensifiées en 1995. Plusieurs centaines de collaboratrices et de collaborateurs ont saisi la possibilité de faire un stage linguistique en Suisse ou à l'étranger dans le cadre d'un congé non payé ou payé partiellement. La réduction de la durée

Fluctuation de l'effectif du personnel par secteur

	Effectif moyen 1994	Effectif moyen 1995	Différence effective en %	
Production	22 902	20 729	- 2 173	- 9,49
Travaux et entretien	7 998	7 882	- 116	- 1,45
Matériel et énergie	265	261	- 4	- 1,5
Services centraux (yc AlpTransit)	3 554	3 376	- 178	- 5,01
Autres ¹	507	1 281	+ 774	+152,66
Total	35 226	33 529	- 1 697	- 4,82

¹ Invalides partiels, personnel à disposition et détaché (détachement à CDS SA à partir du 1/1/95)

du travail décidée par le Conseil fédéral, qui se traduit

- par la réduction de la durée du travail hebdomadaire de 42 à 41 heures à partir du 1^{er} juin 1995, à laquelle le personnel participe pour moitié, et
- par l'augmentation du nombre de jours de repos, qui passent de 62 à 63 pour l'ensemble du pays (nouvelle réglementation concernant le 1^{er} août),

a pu être réalisée sans accroître sensiblement l'effectif, grâce à l'application systématique de programmes de rationalisation et d'augmentation de la productivité.

Formation

Le nouveau système de formation des cadres a fait ses preuves au cours de sa première année d'existence. La demande de solutions sur mesure s'est accrue en 1995. Le *team coaching*, qui a également fait ses preuves en tant que méthode moderne de formation de cadres, sera étendu dès 1996 aux cadres moyens. De nouveaux animateurs ont été préparés en vue de leur activité exigeante.

Les cours d'analyse transactionnelle sont à présent aussi offerts au personnel de la manœuvre et des bagages. Par ailleurs, les préparatifs en vue de l'introduction d'une offre modulaire de cours de perfectionnement destinés au personnel de vente et d'exploitation ont été accélérés de telle sorte que les nouveaux cours pourront être proposés dès 1996.

Au centre de formation du Löwenberg, la construction des nouvelles installations – voies, caténaires, signaux et enclenchements – ont débuté au mois de mai. En outre, toutes les installations informatiques de l'école ont été mises en réseau pour suffire aux exigences actuelles. Enfin, l'on prévoit le développement d'une nouvelle installation d'entraînement, informatisée, pour chefs du mouvement, ainsi que l'installation d'un simulateur de locomotive de la génération 460 (loc 2000), à simulation entièrement digitalisée.

Caisse de pensions et de secours

Lorsque les temps sont mouvementés, la stabilité de la prévoyance sociale prend une grande importance dans la politique de personnel. Les bonnes prestations de la Caisse de pensions et de secours (CPS) requièrent de fortes contributions de la part des assu-

rés actifs et grèvent considérablement le compte de l'entreprise. Dans le contexte de la réforme du chemin de fer, qui doit procurer aux CFF une plus grande indépendance par rapport à la Confédération, la question de la future caisse de pensions jouera un rôle central. L'utilité de la fusion prévue avec la Caisse fédérale de pensions est réexaminée avec la collaboration de l'entreprise PRASA, experts en prévoyance, Peseux/Neuchâtel. L'étude porte notamment sur le futur système de prestations, sur le financement et sur la politique de placement.

Au 1^{er} janvier 1995, la CPS a introduit un nouveau système informatique pour la gestion des assurés actifs. Lorsqu'il sera entièrement installé, le système permettra un traitement plus rapide de tous les dossiers, ainsi qu'une information rapide et complète des assurés. Il correspond au système utilisé avec succès depuis 1993 par la Caisse fédérale de pensions. Les adaptations que nécessite la loi sur le libre passage, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1995, sont comprises dans le système des CFF. Avec la mise en service du système, le traitement des dossiers a été centralisé. L'utilisation d'un logiciel propre a été rendue nécessaire du fait que la Caisse fédérale de pensions n'était pas en mesure de se charger de la gestion des assurés actifs, comme cela était prévu dès 1994 et comme cela avait été expressément stipulé.

Fluctuations du personnel au cours des trois dernières années

	1993	1994	1995	Diff. 94/95	
<i>Entrées</i>	787	482	515	+	33
dont personnel en formation	586	339	319		
<i>Départs</i>	2 307	2 571	1 999	-	572
dont démissions	728	572	658		
décès	88	68	62	-	6
<i>Mises à la retraite</i>					
· administratives	405	1 086	657	-	429
· pour raison médicales	425	535	327	-	208
· pour raison d'âge	170	116	94	-	22
· anticipées	491	194	201	+	7